



Conseil des droits de l'homme

43^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Burundi

Genève, le 4 mai 2023

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Burundi. Nous félicitons le Burundi pour les mesures prises en faveur de la mise en œuvre effective du mécanisme national de prévention de la torture au sein de la Commission nationale des droits de l'homme. La Suisse formule les trois recommandations suivantes :

1. Poursuivre ses efforts en vue de la mise en place effective du mécanisme national de prévention de la torture, notamment en accélérant l'adoption des amendements législatifs correspondants.
2. Poursuivre et finaliser le processus d'adoption d'une loi sur la protection des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme qui soit en ligne avec le droit international, notamment en ce qui concerne la protection de la liberté d'expression.
3. Prendre des mesures concrètes pour améliorer les relations et la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Je vous remercie.